

tenue par Monsieur Tronel, Juge des Référéés

En présence de Madame Bruézière, Greffière

15 heures 00

01) DOSSIER N° 2506088 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire SUSPENSION - Demande de suspendre l'exécution de l'arrêté du 22 juillet 2025 par lequel le préfet du Finistère a suspendu la validité de son permis de conduire pour une durée de 8 mois

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître GUYON David (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	

15 heures 30

01) DOSSIER N° 2506103 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire SUSPENSION - demande de suspendre l'exécution de l'arrêté du 14 août 2025 par lequel le préfet du Finistère a refusé de lui renouveler son titre de séjour "vie privée et familiale" et l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Sénégal.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BLANCHOT Anna (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	

15 heures 45

01) DOSSIER N° 2506153 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire SUSPENSION - Demande de suspendre l'exécution de la décision du 29 août 2025 par laquelle le département d'Ille-et-Vilaine a refusé de lui accorder une dérogation à fin de bénéficier du RSA malgré son statut étudiant courant jusqu'au 31 août 2025

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	

15 heures 45

02) DOSSIER N° 2506157 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire SUSPENSION - Demande de suspendre l'exécution de la décision du 29 août 2025 par laquelle le département d'Ille-et-Vilaine a refusé de lui accorder une dérogation à fin de bénéficier du RSA malgré son statut étudiant courant jusqu'au 31 août 2025

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame

Défendeur

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

16 heures 00

01) DOSSIER N° 2506178 RAPPORTEUR: Monsieur Nicolas Tronel

Titre de l'affaire Demande de suspendre la décision du 22 août 2025 par laquelle le maire de Vannes l'a radié des cadres au sein de la mairie de Vannes

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur

Défendeur

COMMUNE DE VANNES

SOCIETE D'AVOCATS ANTIGONE (Cour)

SOCIETE D'AVOCATS CORNET VINCENT SEGUREL (CVS)

Arrêté le 19/09/2025

Le président du tribunal